



TOUR DE L'AIN CYCLOSPORTIF 2019

RÈGLEMENT

1. Organisation

La treizième édition du Tour de l'Ain Cyclosporitif, événement inscrit au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), se déroulera le Dimanche 26 Mai 2019.

Cette épreuve cycliste, avec mesure du temps individuel des participants, est organisée conjointement par l'Union Cycliste Culoz Belley et le Comité d'Organisation du Tour de l'Ain, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés cyclistes et cyclosporitifs âgé(e)s de 17 ans dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2002). Les licenciés « compétition » devront impérativement joindre à leur inscription, la photocopie de leur licence 2019. Les autres concurrents (licenciés FFCT et non licenciés) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention « apte au cyclisme de compétition » et datant de moins de 1 an au jour de la course. Les engagés nés en 2001 ou 2002, mineurs à la date de l'épreuve, devront également fournir une attestation parentale. Tout(e) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses dans son intégralité et acceptant les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives.

L'organisateur se réserve le droit de limiter sans préavis le nombre de participants.

3. Parcours

Dimanche 26 Mai 2019

CULOZ > COL DU GRAND COLOMBIER

70,2 km et 1733m de dénivelé +.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

Le parcours détaillé est disponible sur le site internet www.tourdelain.com. Il emprunte, dans sa partie finale, les routes du Tour de l'Ain Professionnel qui se déroule le même jour et quelques heures après.

4. Départ et Arrivée

Départ : rue du stade, salle Jean Louis Falconnier à CULOZ

Accueil des participants et remise des dossards entre 6h00 et 7h15

Départ 7h30

Arrivée : D120 au GRAND COLOMBIER

Douches et Repas : rue du Stade, salle Jean Louis Falconnier à CULOZ

5. Inscription

Le coût de l'inscription comprend :

- pour les 200 premiers inscrits : un maillot collector Fondation Contador/Tour de l'Ain (port obligatoire pendant l'épreuve)
- le chronométrage individuel
- le fléchage du parcours
- l'encadrement par motos sécurité
- l'assistance médicale
- le ravitaillement sur le parcours
- l'accueil café et viennoiseries au départ
- l'accès au parc vélo et aux douches à l'arrivée
- le repas à l'arrivée

Les inscriptions se font par courrier - en renvoyant le bulletin ci-joint - ou en ligne sur www.velo101.com

Les tarifs sont évolutifs en fonction de la date d'inscription :

Tarif jusqu'au 18 avril (cachet de la poste faisant foi) : **35 €**

Tarif du 19 avril au 19 mai : **40 €**

Tarif du 20 mai au 26 mai : **45 €**

Repas pour accompagnateur(s) après l'étape : **15 €**

Assurance individuelle-accident (obligatoire pour les non-licenciés FFC) : **+ 3 €**

Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription.

6. Catégories

Les concurrents sont répartis en 9 catégories :

Catégorie A : hommes de 17 à 29 ans*

Catégorie B : hommes de 30 à 39 ans*

Catégorie C : hommes de 40 à 49 ans*

Catégorie D : hommes de 50 à 59 ans*

Catégorie E : hommes de 60 à 69 ans*

Catégorie F : hommes de 70 ans* et plus

Catégorie G : femmes de - 35 ans*

Catégorie H : femmes de 35 ans* et plus

Catégorie I : handisports

* âge dans l'année en cours.

7. Sécurité

Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction, rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maître de leur trajectoire.

Tout concurrent dépassé par le dispositif « Fin de course » à tout endroit du parcours, sera mis hors course et devra obligatoirement abandonner. Une barrière horaire sera notamment mise en place au pied du Col du Grand Colombier ; les participants arrivant à ce point après 9h50 devront s'arrêter pour laisser passer la course professionnelle. Ils seront alors considérés comme hors-course et devront restituer leurs dossards aux commissaires de course. Ils pourront reprendre leur route, à titre personnel et sous leur propre responsabilité, après le passage de la course professionnelle.

8. Port du casque et matériel

Le port du casque à coque rigide est obligatoire et chaque concurrent s'engage à le porter tout au long de l'épreuve. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque.

Le matériel non homologué UCI est interdit sur le Tour de l'Ain Cyclosporitif.

9. Responsabilité du matériel

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Deux parcs à vélos seront installés : l'un au sommet du Col du Grand Colombier et l'autre à proximité de la salle repas à Culoz.

10. Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites.

11. Assistance technique

Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum comprenant, notamment, boyaux ou chambres à air de rechange pour pouvoir à toute crevaillon.

Une voiture d'assistance circulera en fin d'épreuve et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

12. Ravitaillement

Un ravitaillement est organisé sur l'étape.

Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve.

Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

13. Environnement

Le jet de tout objet, papier ou détrit sur la route est strictement interdit, sous peine de sanction, plus particulièrement dans les zones dites sensibles (Natura 2000).

Par ailleurs, une zone de collecte des déchets est prévue après la zone de ravitaillement.

14. Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de se garantir, obligatoirement.

Domage et responsabilité matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

15. Protocole et trophées

Un trophée sera remis aux 3 premiers coureurs de l'étape, sur le podium du Tour de l'Ain, à l'issue de la cérémonie protocolaire de l'épreuve professionnelle.

16. Remboursement

L'inscription est ferme et définitive. Cependant en cas de non-participation pour raisons graves : accident, incapacité totale, ... le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande écrite avant lundi 3 juin 2019 (cachet de la poste faisant foi) avec certificat médical obligatoire.

17. Droit à l'image

Les participants autorisent, par leur inscription, les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître.

18. Acceptation du règlement

L'inscription au Tour de l'Ain Cyclosporitif implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Contacts

UNION CYCLISTE CULOZ BELLEY

André TURTSCHI

BP113

01303 BELLEY Cédex

France

Tél : +33 (0)6 85 66 25 69

Tél : +33 (0)6 58 33 72 36

E-Mail : andre.turtschi@orange.fr

Site Officiel : www.tourdelain.com